



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

# **Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique**

## **Annexe E Règlement sur les qualifications requises pour enseigner**

**Janvier 2013**

This document is available in English under the title *Additional Qualification Course Guideline, Honour Specialist Qualification in Technological Education*, January 2013.

# **Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique**

## **1. Introduction**

Les pédagogues inscrits au cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique possèdent deux années d'expérience en enseignement, y compris une année d'expérience en Ontario dans le domaine de portée générale pour lequel ils désirent obtenir la qualification, conformément au paragraphe 28 (1) b) du Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner. Parmi les participants, on retrouve des enseignantes et enseignants qui prévoient assumer un rôle de leader au palier élémentaire ou secondaire, ou au niveau du conseil scolaire, ainsi que des enseignants qui souhaitent perfectionner leurs connaissances dans un domaine de portée générale.

Le cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique explore de façon critique, holistique et intégrée les fondements théoriques, le développement des apprenants, la planification et la mise en œuvre des programmes, les pratiques pédagogiques, l'évaluation, le milieu d'apprentissage et les aspects éthiques dont il faut tenir compte dans l'enseignement et l'apprentissage à tous les cycles.

La modélisation d'expériences d'apprentissage positives qui reflètent l'empathie, la diversité et l'équité est essentielle à la mise en œuvre du présent cours, qui soutient l'amélioration de la connaissance professionnelle, de la pratique éthique, du leadership et de l'apprentissage continu.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario reconnaît que les pédagogues des systèmes scolaires financés par la province ainsi que des écoles privées, indépendantes ou des Premières Nations, doivent explorer, par l'entremise d'un mode de prestation intégré, des idées et des questions pertinentes à leur propre contexte ou à celui dans lequel ils peuvent être amenés à travailler.

## 2. Contexte législatif

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante dans la province. Sa responsabilité relativement aux cours menant à une qualification additionnelle se définit comme suit :

- établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie de la profession
- prévoir la formation continue des membres
- agréer les cours et programmes menant à une qualification additionnelle, plus précisément :

Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.

Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, partie IV, paragraphe 24.

Le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner énonce les qualifications additionnelles que les enseignantes et enseignants peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une qualification additionnelle, à la qualification de directrice ou de directeur d'école, et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une qualification additionnelle doit comporter au moins 125 heures de travail et être approuvé par le registraire de l'Ordre. Les cours menant à une qualification additionnelle reflètent les normes d'exercice et de déontologie ainsi que le Cadre de formation de la profession enseignante.

Les participantes et participants qui répondent aux exigences du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner peuvent suivre le présent cours.

La qualification additionnelle Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique, telle qu'énoncée dans l'annexe E du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, est inscrite sur le certificat de qualification et d'inscription des membres de l'Ordre ayant suivi le cours avec succès.

Dans le présent document, les termes «participantes et participants» font référence aux pédagogues qui suivent le cours, et le terme «élèves» fait référence aux enfants qui fréquentent les écoles.

### **3. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante**

Une perception claire de ce que signifie être enseignante ou enseignant constitue l'essence même du professionnalisme du personnel enseignant. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante (annexe 1) soutiennent le perfectionnement professionnel et sont les assises de l'élaboration du programme menant à la présente qualification additionnelle Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique. En outre, les normes étayent le Cadre de formation de la profession enseignante, lequel exprime les principes sur lesquels repose l'apprentissage efficace des enseignantes et des enseignants et présente une gamme d'options favorisant le perfectionnement professionnel continu. L'amélioration constante du jugement professionnel grâce à des expériences, des recherches et des réflexions est essentielle pour incarner les normes et le Cadre de formation de la profession enseignante dans le présent cours et la pratique de l'enseignement.

#### **Ressources sur les normes de la profession**

L'Ordre a élaboré des ressources qui appuient l'intégration efficace des normes aux cours menant à une qualification additionnelle. Elles présentent une variété de processus éducatifs basés sur la réflexion qui visent l'intégration des normes à la pratique. La présente ligne directrice a été conçue pour refléter les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, ainsi que le Cadre de formation de la profession enseignante. La liste de ces ressources se trouve à l'annexe 2 du présent document ainsi que dans le site de l'Ordre à [www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca). Ces ressources favorisent le développement des connaissances professionnelles et du jugement professionnel par la pratique réflexive. On y présente des expériences vécues par des pédagogues de l'Ontario afin d'appuyer la formation des enseignantes et enseignants dans les cours menant à une qualification additionnelle.

### **4. Composantes du cours**

La conception, le contenu et la mise en œuvre de la présente ligne directrice soutiennent des pratiques prouvées de formation à l'enseignement. Les composantes du cours étayent et favorisent une pratique professionnelle exemplaire, ainsi qu'un jugement et une connaissance professionnelle solides. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession font partie intégrante des attentes globales pour les participantes et participants.

## **A. Attentes globales :**

Les attentes par rapport au cours sont les suivantes :

- agir en tant que leader dans la mise en œuvre du programme d'études, des politiques, des cadres de travail, des stratégies et des lignes directrices de l'Ontario
- mieux connaître la perspective et les façons d'apprendre des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- aider les autres à appliquer les connaissances théoriques nécessaires pour concevoir et évaluer des pratiques et programmes à l'échelle de l'école et du conseil scolaire
- agir en tant que leader et avoir recours à la modélisation relativement à l'établissement d'attentes ainsi qu'à l'identification et à la mise en œuvre de stratégies et de pratiques d'évaluation qui répondent aux besoins particuliers de chaque élève et favorisent le succès des élèves
- agir en tant que leader pour créer un milieu d'apprentissage propice au développement intellectuel, social, affectif, physique, environnemental, linguistique, culturel, spirituel et moral de l'élève
- agir en tant que leader et favoriser la collaboration avec le personnel de l'école, les parents ou tuteurs, et la communauté
- favoriser l'utilisation de diverses ressources appropriées, y compris des ressources technologiques et de communication, visant à approfondir sa connaissance professionnelle et à appuyer l'apprentissage des élèves
- soutenir les autres pour améliorer leur pratique professionnelle par le questionnement, le dialogue et la réflexion
- agir en tant que leader pour appuyer les pratiques éthiques
- agir en tant que leader pour favoriser la création de communautés d'apprentissage professionnelles visant à approfondir la connaissance professionnelle et soutenir l'apprentissage des élèves
- démontrer, à l'aide de la modélisation, des pratiques et perspectives écologiques
- agir en tant que leader pour créer et appuyer des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains, équitables et inclusifs, qui respectent la diversité
- agir en tant que leader pour cerner et promouvoir des pratiques favorisant la santé et la sécurité dans tous les domaines d'éducation technologique

- intégrer et perfectionner les compétences administratives requises pour la gestion des programmes d'éducation technologique
- agir en tant que leader dans l'exploration de stratégies de marketing pour soutenir et développer des programmes d'éducation technologique.

Les participantes et participants doivent explorer ce qui suit et en approfondir leur compréhension :

### **B. Curriculum et politiques scolaires de l'Ontario :**

Le présent cours est conforme au curriculum actuel de l'Ontario, à la législation pertinente, aux politiques gouvernementales et aux ressources. Ces documents sont les assises de l'élaboration et de la mise en œuvre du cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique. Pour les consulter, il suffit de visiter le site [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca).

### **C. Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante :**

- comprendre et mettre en pratique les concepts d'empathie, de respect, de confiance et d'intégrité
- faire preuve d'engagement envers les élèves et leur apprentissage
- intégrer la connaissance professionnelle à sa pratique
- enrichir et peaufiner sa pratique professionnelle
- appuyer le leadership dans les communautés d'apprentissage
- entreprendre un processus de perfectionnement continu.

### **D. Fondements théoriques de l'enseignement du cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique :**

- faire preuve de leadership dans l'application des théories sur le développement de l'enfant et de l'adolescent
- agir en tant que leader en matière de compréhension et de mise en pratique des cadres conceptuels en éducation technologique
- faire preuve de leadership dans la mise en œuvre du curriculum actuel et des politiques gouvernementales de l'Ontario liés à l'enseignement et à l'apprentissage de l'éducation technologique
- aider les collègues à réfléchir sur leur enseignement et à entreprendre un dialogue professionnel sur la relation entre la théorie et la pratique dans l'enseignement de l'éducation technologique

- donner l'exemple, par la modélisation, de ce qu'est une enseignante ou un enseignant empreint de professionnalisme qui reflète les normes d'exercice et de déontologie dans le contexte de l'éducation technologique
- aider les collègues à comprendre l'importance du Code des droits de la personne de l'Ontario, de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* et de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* ainsi que les responsabilités qui y sont rattachées dans la pratique professionnelle.

#### **E. Planification, élaboration et mise en œuvre des programmes :**

- aider les autres à créer et à soutenir des communautés d'apprentissage positives, équitables, conciliantes et sécuritaires
- agir en tant que leader en explorant et en développant des cadres de travail pour la planification des programmes qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie
- agir en tant que leader dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sensibles à la nature diversifiée et changeante de la société et à l'influence de ce phénomène sur les élèves et l'environnement
- agir en tant que leader dans l'intégration des expériences d'apprentissage authentiques vécues par les élèves à la planification et à l'élaboration des programmes
- agir en tant que leader en matière de stratégies et de cadres de travail relatifs à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes se rapportant au cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique
- agir en tant que leader en matière de la pédagogie différenciée et de l'application des principes de la conception universelle dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre d'expériences d'apprentissage dans le domaine de l'éducation technologique
- démontrer des façons de repérer, d'utiliser, d'intégrer et d'évaluer des ressources communautaires et collégiales, en formats imprimé et électronique, dans le domaine de l'éducation technologique
- agir en tant que leader dans l'exploration de technologies, de techniques et de matériaux nouveaux et en développement
- agir en tant que leader dans la promotion de l'éducation technologique à l'école et dans la communauté

- agir en tant que leader pour élaborer des stratégies afin de créer des partenariats avec les entreprises, les industries, les établissements postsecondaires et la communauté
- agir en tant que leader relativement à la compréhension de l'importance d'examiner avec un regard critique les recherches qualitatives et quantitatives se rapportant à la pratique professionnelle
- aider les collègues à intégrer une pédagogie culturellement réceptive dans la planification et l'élaboration de programmes
- aider les collègues à mieux comprendre les besoins des élèves en matière de santé mentale et leur incidence sur l'enseignement et l'apprentissage.

#### **F. Leadership dans le milieu d'apprentissage :**

- agir en tant que leader dans la création et le maintien de communautés fondées sur la collaboration
- agir en tant que leader relativement à l'utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication pour soutenir l'apprentissage des élèves en éducation technologique
- agir en tant que leader dans l'adoption, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pédagogiques variées pour soutenir l'enseignement de l'éducation technologique
- agir en tant que leader dans l'utilisation de stratégies visant à adapter, modifier et accommoder l'enseignement pour répondre aux besoins de tous les apprenants
- agir en tant que leader dans la mise en œuvre de stratégies de création de milieux d'apprentissage inclusifs qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie et qui affirment le besoin de respecter et de conserver les ressources de l'environnement
- promouvoir le leadership dans la mise en œuvre d'une pédagogie qui reflète l'identité professionnelle des pédagogues, telle que décrite dans les normes et les *Fondements de l'exercice professionnel*
- agir en tant que leader pour accroître la sensibilisation à la santé et à la sécurité, et aux protocoles des programmes d'éducation technologique de portée générale.

### **G. Mesure et évaluation :**

- agir en tant que leader dans l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de mesure et d'évaluation justes, équitables, transparentes, valables et fiables qui respectent la dignité, le bien-être émotif et le développement cognitif de tous les élèves
- aider les collègues à s'assurer que les évaluations et rapports sont conformes aux principes, pratiques et attentes énoncés dans les documents de politique de l'Ontario
- aider les collègues à utiliser les évaluations aux trois fins suivantes : fournir une rétroaction aux élèves et adapter son enseignement (évaluation au service de l'apprentissage); renforcer la capacité des élèves à devenir des apprenants autonomes (évaluation en tant qu'apprentissage); et juger de la qualité de l'apprentissage des élèves (évaluation de l'apprentissage)
- agir en tant que leader pour intégrer de nombreuses méthodes d'évaluation continues, variées et mises en œuvre pendant une certaine période de temps afin de favoriser l'apprentissage des élèves
- agir en tant que leader pour intégrer de nombreuses méthodes d'évaluation pour favoriser l'apprentissage des élèves : diagnostique, formative et sommative
- agir en tant que leader pour élaborer et utiliser des outils d'évaluation convenant aux activités pratiques.

### **H. Soutien partagé pour favoriser l'apprentissage :**

- agir en tant que leader dans la mise en œuvre efficace de stratégies de communication continue, significative, détaillée et d'un grand soutien à l'endroit des parents ou tuteurs, et de la communauté
- agir en tant que leader pour collaborer de façon professionnelle et convaincante afin de favoriser l'apprentissage des élèves
- agir en tant que leader dans l'élaboration de responsabilités partagées et de partenariats, comme on l'énonce dans les *Fondements de l'exercice professionnel*
- agir en tant que leader dans l'exploration d'occasions de perfectionnement professionnel
- favoriser et maintenir un milieu scolaire positif et accueillant dans lequel la perspective de tous les parents est encouragée, respectée et entendue.

## **5. Méthodes pédagogiques du cours menant à la qualification additionnelle Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique**

Pour enseigner ce cours, les instructrices et instructeurs se servent de stratégies pertinentes et pratiques qui donnent aux participantes et participants des expériences d'apprentissage se rapportant au programme, à l'enseignement, à la pédagogie ainsi qu'à la mesure et à l'évaluation. Parmi ces stratégies, notons l'interaction en petits groupes, la recherche-action, les présentations, la recherche indépendante, la résolution de problèmes, l'apprentissage coopératif et l'enseignement magistral.

Les instructeurs du cours ont recours à la modélisation et adhèrent aux normes de la profession, respectent les principes inhérents à l'éducation des adultes, reconnaissent l'expérience et les acquis des participants, et répondent à leurs besoins particuliers. Il importe également que les participants créent des réseaux de soutien, reçoivent des commentaires de leurs pairs et de l'instructeur, et communiquent à leurs collègues le résultat de leur apprentissage. Ils doivent aussi avoir l'occasion de faire des lectures professionnelles, de réfléchir, de discuter et de s'exprimer.

Les instructeurs démontrent des stratégies d'enseignement ainsi que d'évaluation formative et sommative efficaces que les participants peuvent reproduire ou adapter en classe.

### **Apprentissage expérientiel :**

Les participants auront l'occasion de participer à des activités d'apprentissage expérientiel se rapportant aux principaux concepts et aspects du cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique, déterminés en collaboration avec l'instructeur du cours. L'objectif de ces activités est d'appuyer la mise en œuvre et l'intégration de la théorie à la pratique dans un contexte réel d'enseignement et d'apprentissage. De plus, les participants analyseront et réfléchiront de façon critique à leur participation aux activités d'apprentissage expérientiel dans le cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique. Le jugement professionnel, les connaissances et la pédagogie des participants seront améliorés par l'apprentissage et le questionnement expérientiels.

Les ressources sur les normes de l'Ordre (annexe 2) peuvent être intégrées aux cours menant à une qualification additionnelle afin d'appuyer l'apprentissage

expérientiel par le questionnement professionnel.

## **6. Évaluation des participantes et participants**

Au début du cours, on explique les attentes d'apprentissage particulières et les méthodes d'évaluation utilisées. Les instrutrices et instructeurs communiqueront régulièrement avec les participants, tout au long du cours, pour leur transmettre des observations sur leurs progrès.

L'évaluation des participantes et participants se fait selon une approche équilibrée comprenant de l'autoévaluation, une évaluation par les pairs et par l'instructeur, et la démonstration de pratiques exemplaires. On a recours à diverses approches pour permettre aux participants de promouvoir leur apprentissage conformément aux attentes du cours. Des possibilités d'évaluations formatives et sommatives sont également offertes dans le cours.

Il importe pour le participant inscrit à un cours menant à une qualification additionnelle de pouvoir effectuer des travaux pertinents et utiles. Les travaux, les artefacts et les projets permettent de faire des liens entre la théorie et la pratique. Les travaux doivent aussi permettre aux pédagogues de faire des choix et d'effectuer des recherches personnelles dans un cadre souple.

L'évaluation peut comprendre un projet indépendant ou un projet de recherche-action d'envergure à réaliser pendant la durée du cours. Ce projet est l'occasion d'illustrer un haut niveau d'acquisition de connaissances professionnelles et pédagogiques, de compétences en communication, de pratiques éthiques et de leadership en enseignement. Tout portfolio doit également inclure les réflexions et l'analyse qui représentent l'apprentissage des participants.

On recommande aussi d'inclure une épreuve finale, à savoir une dissertation ou un travail de recherche, une mise en situation, un projet de recherche ou un produit tout à fait original, significatif et utile.

Voici quelques exemples de stratégies d'évaluation qui reflètent l'apprentissage expérientiel; cette liste n'est pas exhaustive et vise à servir de guide :

- a) évaluation du rendement : élaborer une unité type, conforme aux attentes du Ministère, qui comprend une activité de synthèse, des outils d'évaluation appropriés et une gamme de technologies et de ressources pertinentes à l'apprentissage de l'éducation technologique

- b) travail écrit : réfléchir de façon critique sur des questions soulevées dans les articles, publications, travaux de recherche et autres ressources portant sur l'enseignement ou la de l'éducation technologique
- c) présentation : élaborer un récit numérique, présenter un enjeu relatif à l'enseignement et à l'apprentissage de l'éducation technologique
- d) portfolio : créer un portfolio comprenant des ressources pratiques, des artefacts, des photos et des comptes rendus de réflexions critiques pour chaque composante de l'éducation technologique
- e) recherche-action : préparer un projet de recherche-action en réfléchissant sur un aspect précis de l'enseignement de l'éducation technologique
- f) projet indépendant : traiter de n'importe quel aspect du cours approuvé par l'instructeur
- g) ressource pédagogique : élaborer une ressource pertinente qui soutient l'enseignement et la pédagogie de l'éducation technologique
- h) journal de bord : réfléchir à la pratique professionnelle dans un journal de bord par la rédaction de cas ou de vignettes qui soutiennent l'enseignement et la pédagogie de l'éducation technologique
- i) étude de cas : rédiger ou examiner un cas lié à la collaboration et au partage des responsabilités avec les parents, les collègues et les organismes communautaires
- j) élaboration de PEI : élaborer un PEI lié au cours Spécialiste en études supérieures pour l'éducation technologique en collaboration avec la famille, l'élève et l'équipe-école
- k) animation d'une expérience d'apprentissage : élaborer et mettre en œuvre une expérience d'apprentissage intéressante qui reflète la pédagogie différenciée et la conception universelle.

## Annexe 1

### Normes de déontologie de la profession enseignante

Les Normes de déontologie de la profession enseignante fournissent une vue d'ensemble de la pratique professionnelle. L'engagement envers les élèves et leur apprentissage occupe une place fondamentale dans une profession enseignante solide et efficace. Conscients que leur position privilégiée leur confère la confiance des autres, les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario assument ouvertement leurs responsabilités envers les élèves, les parents et tuteurs, les collègues, les partenaires en éducation et autres professionnels ainsi que le public. Ils prennent aussi leurs responsabilités en ce qui concerne l'environnement.

#### Raisons d'être des Normes de déontologie de la profession enseignante :

- Inspirer aux membres la fierté de la profession enseignante et faire en sorte qu'ils soient dignes et qu'ils respectent ces valeurs
- Reconnaître l'engagement et les responsabilités éthiques inhérentes à la profession enseignante
- Conduire les membres à agir et à prendre des décisions de manière éthique
- Promouvoir la confiance du public vis-à-vis de la profession enseignante.

#### Normes de déontologie de la profession enseignante :

##### Empathie

Le concept d'*empathie* comprend la compassion, l'acceptation, l'intérêt et le discernement nécessaires à l'épanouissement des élèves. Dans l'exercice de leur profession, les membres expriment leur engagement envers le bien-être et l'apprentissage des élèves par l'influence positive, le discernement professionnel et le souci de l'autre.

##### Confiance

Le concept de *confiance* incarne l'objectivité, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Les relations professionnelles des membres avec les élèves, les collègues, les parents, les tutrices et tuteurs ainsi que le public reposent sur la confiance.

##### Respect

La confiance et l'objectivité sont intrinsèques au concept de *respect*. Les membres honorent la dignité humaine, le bien-être affectif et le développement cognitif. La façon dont ils exercent leur profession reflète le respect des valeurs spirituelles et culturelles, de la justice sociale, de la confidentialité, de la liberté, de la démocratie et de l'environnement.

##### Intégrité

Le concept d'*intégrité* comprend l'honnêteté, la fiabilité et la conduite morale. Une réflexion continue aide les membres à agir avec intégrité dans toutes

leurs activités et leurs responsabilités  
professionnelles.

## Normes d'exercice de la profession enseignante

Les Normes d'exercice de la profession enseignante fournissent un cadre pour décrire les connaissances, les compétences et les valeurs propres à la profession enseignante en Ontario. Elles expriment les objectifs et les aspirations de la profession, tout en communiquant une vision commune du professionnalisme qui oriente les pratiques quotidiennes des membres.

### Raisons d'être des Normes d'exercice de la profession enseignante :

- Exposer une vision collective de la profession enseignante
- Discerner les valeurs, les connaissances et les compétences propres à la profession enseignante
- Orienter le jugement professionnel et les actions des membres
- Promouvoir un langage commun pour favoriser une compréhension de ce que signifie être membre de la profession enseignante.

### Normes d'exercice de la profession enseignante :

#### Engagement envers les élèves et leur apprentissage

Les membres se soucient de leurs élèves et font preuve d'engagement envers eux. Ils les traitent équitablement et respectueusement, et sont sensibles aux facteurs qui influencent l'apprentissage de chaque élève. Les membres encouragent les élèves à devenir des citoyennes et citoyens actifs de la société canadienne.

#### Leadership dans les communautés d'apprentissage

Les membres encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent collaboration et appui, et y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Les membres respectent les normes de déontologie au sein de ces communautés d'apprentissage et les mettent en pratique.

#### Perfectionnement professionnel continu

Les membres savent que le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante d'une pratique efficace et influence l'apprentissage des élèves. Les connaissances, l'expérience, les recherches et la collaboration nourrissent la pratique professionnelle et pavent la voie de l'apprentissage autonome.

#### Connaissances professionnelles

Les membres de l'Ordre visent à tenir à jour leurs connaissances professionnelles et saisissent les liens qui existent entre ces connaissances et l'exercice de leur profession. Ils comprennent les enjeux liés au développement des élèves, aux théories de l'apprentissage, à la pédagogie, aux programmes-cadres, à l'éthique, à la recherche en éducation, ainsi qu'aux politiques et aux lois pertinentes. Les membres y réfléchissent et en tiennent compte dans leurs décisions.

#### Pratique professionnelle

Les membres de l'Ordre s'appuient sur leurs connaissances et expériences professionnelles pour diriger les élèves dans leur apprentissage. Ils ont recours à la pédagogie, aux méthodes d'évaluation, à des ressources et à la technologie pour planifier leurs cours et répondre aux besoins particuliers des élèves et des communautés d'apprentissage. Les membres peaufinent leur pratique professionnelle et cherchent constamment à l'améliorer par le questionnement, le dialogue et la réflexion.

## Annexe 2

### Ressources sur les normes

Les ressources suivantes sur les normes sont disponibles dans le site de l'Ordre à [www.oeeo.ca](http://www.oeeo.ca).

Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, *Des vertes et des pas mûres! : Guide de réflexion sur les imprévus de la vie enseignante*, Ottawa, 2005.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, affiche des normes, Toronto, 2006.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Apprendre à partir de l'expérience : Appuyer les pédagogues débutants et les mentors*, Toronto, 2008.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Fondements de l'exercice professionnel*, Toronto, 2006.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Guide de ressources pédagogiques destiné à la formation à l'enseignement*, Toronto, 2006.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Mise en pratique des normes par la recherche professionnelle*, trousse n° 1, Toronto, 2003.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Un outil de perfectionnement professionnel axé sur l'autoréflexion*, Toronto, 2010.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Vivre les normes au quotidien*, trousse n° 2, Toronto, 2008.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *Les voix de la sagesse*, Toronto, 2010.

Presses de l'Université Laval, *Explorer les pratiques déontologiques et le leadership par le questionnement professionnel*, Québec, 2010.